



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEMANDE D'HABITATION ET D'AGRÉMENT AU SIV

Professionnels de l'automobile

Avertissement : Les demandes d'habilitation et d'agrément peuvent être sollicitées auprès des services du ministère de l'intérieur (préfecture de la Haute Savoie). L'habilitation n'est pas un droit. Elle est formalisée par un contrat entre le préfet et un professionnel qui reçoit délégation de compétence pour assurer des prestations pour le compte de l'État.

I. Comment faire sa demande d'habilitation ?

Vous devez renseigner votre pré-demande en ligne sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés (ANTS) – <https://habilitation-siv.interieur.gouv.fr>.

Une fois la pré-demande effectuée, vous devez transmettre votre Kbis de moins de trois mois et une pièce d'identité du responsable légal et de la personne de contact désignée par courriel à l'adresse suivante : pref-siv@haute-savoie.gouv.fr

Vous devez ensuite vous connecter sur le site des services de l'État en Haute-Savoie (<http://www.haute-savoie.gouv.fr/Demarches-administratives/Immatriculation/Professionnels-de-l-automobile/Professionnels-habilites-conventions>) afin de télécharger et remplir les documents suivants :

- ▶ 2 exemplaires de la convention d'habilitation (à compléter, parapher, tamponner et signer)
- ▶ 1 exemplaire de l'annexe technique de la convention (annexe 2 - 2.1 et 2.2) y compris le tableau récapitulatif d'informations relatives au professionnel en dernière page

et joindre

- votre Kbis original de moins de trois mois tamponné du greffe du Tribunal et signé du greffier
- la copie de votre contrat « certificat numérique » ou une attestation de votre concentrateur
- justification/attestation sur l'honneur de capacité matérielle à archiver de façon sécurisée les dossiers relatifs aux opérations télé-transmises et comportant des données personnelles, description des locaux et équipements destinés à assurer le traitement et i des dossiers (ex : local d'archivage papier avec mesures de protection anti-intrusions) et/ou coffre-fort de stockage numérique conforme à la norme NF Z 42020 si traitement dématérialisé)
- la copie du « livre de police » mentionnant les achats /ventes des véhicules effectués au profit de la société afin d'estimer l'activité du professionnel
- copies des déclarations d'achat et des certificats provisoires d'immatriculation
- attestation d'adhésion à l'organisation professionnelle ou d'appartenance au réseau de la marque en cas de rattachement à une convention cadre
- pour les carrossiers, une attestation de qualification, délivrée par l'UTAC pour le ministère chargé des transports
- pièces justificatives, le cas échéant copie du mandat établi entre votre société et le professionnel qui enregistre vos opérations sur le SIV actuellement

II. Comment faire sa demande d'agrément?

Si vous sollicitez également l'agrément, vous devez télécharger et remplir les documents suivants :

- ▶ 2 exemplaires de la convention d'agrément (à compléter, parapher, tamponner et signer)

et joindre

- relevé d'identité bancaire ou postal
- attestation fiscale de moins de trois mois
- le mandat SEPA pour chaque compte de prélèvement (annexe 8)

L'ensemble de ces documents dûment complétés, paraphés, tamponnés et signés (sauf mention des dates et lieu sur les conventions) sera adressé en préfecture par voie postale à l'adresse suivante : **Préfecture de la Haute-Savoie – Bureau de la citoyenneté et des activités réglementées -Section SIVPro – 14, rue du 30ème R.I. BP – 74034 ANNECY Cédex**

